

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION ET POUR L'AMELIORATION DU PATRIMOINE MAILLETOIS

Association loi 1901, enregistrée à la sous-préfecture de Montluçon sous le n° 0031004029

A.P.P.A.P.M.

Rue du Bois 03190 Maillet

Le 31 mai 2008

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Notre association s'oppose à l'implantation d'un hyper centre d'enfouissement (2 millions de tonnes sur 20 ans), le projet de la société COVED sur la commune de Maillet au lieu-dit Villeneuve, d'où le nom du projet « Villeneuve 03 ».

Le 21 décembre 2006 la COVED déposait son dossier à la préfecture de l'Allier afin d'être autorisée à réaliser son projet.

A ce jour, toutes les observations formulées par notre association, non seulement ont retardé les autorisations préfectorales mais ont soulevé de véritables questions de légalité.

Ce dossier est toujours en suspens à la préfecture.

Notre dossier serait suffisamment probant, selon les spécialistes consultés, pour faire valoir nos droits devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand. Faire valoir nos droits représente des frais que les finances de notre association ne peuvent supporter dans leur état actuel.

Aussi, nous sollicitons votre aide, car notre seul but consiste à mettre fin aux risques de maladies, aux pollutions de toutes natures que diffusent continuellement de telles décharges.

A Maillet, la vie doit être sereine. C'est pourquoi nous comptons sur votre soutien concret, tout en vous précisant qu'il vous sera rendu compte et délivré reçu.

Par avance, nous vous en remercions.

Le Conseil d'Administration.

PS : tout règlement par chèque à l'ordre de APPAPM Maillet.